



## Remise ancien coef. salarial

Par **ROMCHER**, le **08/06/2011** à **09:15**

Bonjour,

Salarié depuis 8 ans dans une entreprise, je me rend compte maintenant (tardivement je vous l'accorde) que mon coefficient salarial est passé de 185 à 150 sur ma fiche de paie, il y a 6 ans, sans baisse de salaire.

Sauf que, depuis deux ans et demi, il a été négocié une grille salariale en fonction des coefficients au sein de mon entreprise et qu'aujourd'hui, je suis vraiment perdant en salaire...

Je soupçonne fortement une préméditation de la direction...

Ma question est la suivante :

Puis-je demander la remise de mon ancien coefficient sachant que ceci a été fait il y a plus de 5 ans ?

Je me fiche d'un éventuel rappel de salaire mais je voudrais vraiment obtenir la rémunération à laquelle j'ai droit...

Merci pour votre aide.

Par **DSO**, le **08/06/2011** à **10:38**

Bonjour,

Il faut en premier lieu vérifier le coefficient indiqué dans votre contrat de travail, puis contrôler à quel coefficient correspond votre fonction.

Cdt,

